



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 19 décembre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCAATION</b>	
Date	13/12/2012
Affichage	13/12/2012

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

**THEME : URBANISME 1**

**OBJET :** APPEL A  
CANDIDATURES EN VUE DE  
LA CESSION AMIABLE DES  
PARCELLES AX N° 396, N° 403  
ET N° 397, APPARTENANT AU  
DOMAINE PRIVE COMMUNAL  
(ZA DU CHAZAL).

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.  
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.  
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
RAPANOEL Séverine pouvoir à FABRE Mireille.  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.  
ROUBAUD Sabin pouvoir à NUSSBAUM Richard.

**Absents-Excusés :**

DUFOUR Maurice, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ROUBAUD Sabin.

**Secrétaire de Séance :** CODURI Laetitia.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

La commune est propriétaire des parcelles AX n° 396, n° 397 et n° 403.

Ces parcelles sont situées sur le territoire de la commune de Briançon, à proximité du Centre d'Activités Sud, et de la RN 94.

Ces terrains, situés en zone constructible, représentent respectivement une superficie de :

- 1 440 m<sup>2</sup> pour la parcelle AX n° 396
- 24 m<sup>2</sup> pour la parcelle AX n° 397
- 100 m<sup>2</sup> pour la parcelle AX n° 403,

Soit un total de 1 564 m<sup>2</sup> et sont actuellement mis à disposition pour les gens du voyage sédentaires.

La commune souhaite vendre ces parcelles et organiser un appel à candidatures en vue d'une cession amiable après mise en concurrence.

La base de cette consultation sera constituée par un cahier des charges de cession, auquel les candidats devront se référer pour remettre une offre écrite et un engagement financier pour cette cession.

Cette vente fera l'objet d'une publicité préalable dans un journal d'annonces légales, à vocation locale et régionale et le cahier de charges de cession sera consultable sur le site Internet de la commune.

L'offre sera considérée ferme et non modifiable, et le prix sera exprimé en valeur nette de tout droit ou taxe, étant entendu que les frais d'acte de vente et tous autres documents nécessaires à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

La commission d'appel d'offres de la commune se réunira pour choisir l'attributaire, son choix s'orientera vers la proposition financièrement la plus avantageuse et le respect du cahier des charges de cession. L'acquéreur disposera d'un délai de 4 mois après acceptation de son offre, pour déposer un permis de construire.

Vu la délibération du conseil municipal n° 2010-265 en date du 15 Septembre 2010 portant délégation au Maire pour exercer au nom de la Commune,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 alinéa 1 et alinéa 7,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le principe d'un appel à candidature pour la cession amiable des parcelles cadastrées AX n° 396, n° 397 et n° 403.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

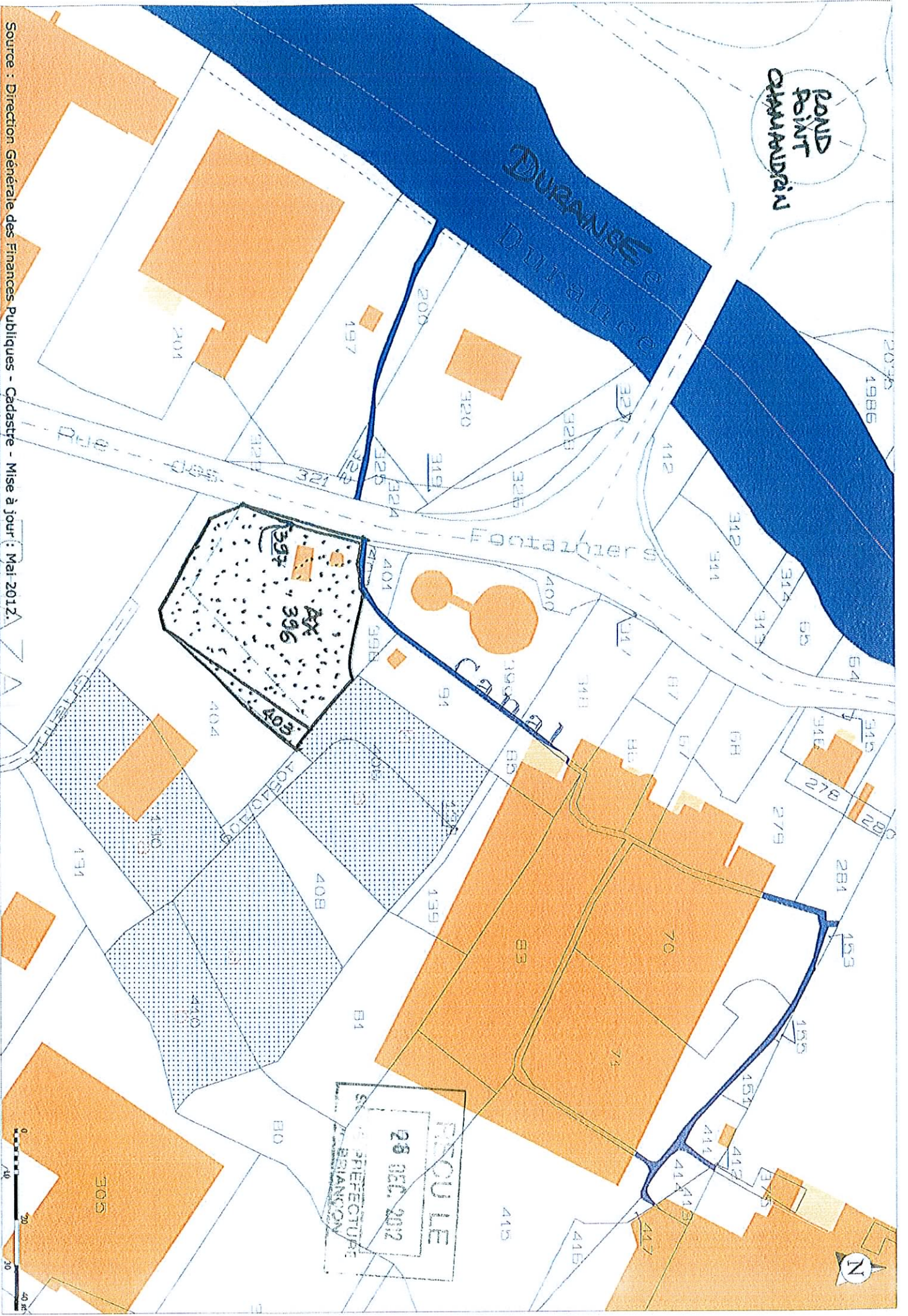
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 26 DEC. 2012  
PUBLIÉ LE 26 DEC. 2012  
NOTIFIÉ LE 27 DEC. 2012

Le Maire  
Gérard FROMMELT



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE BRIANCON' around the perimeter and a central emblem featuring a pine tree and a crown. The signature is written over the seal and extends to the right.



Source : Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre - Mise à jour : Mai 2012.



RESOLU  
28 OCT. 2012  
PREFECTURE  
DE BRISTOL

